# LA CHAPELLE BLANCHE

# VIVRE ENSEMBLE À BILANCHE

**BULLETIN MUNICIPAL** 



- O2 LE MOT DU MAIRE
- O3 RETROSPECTIVE 2022
- 10 CA SE PASSE ACTUELLEMENT
- 15 PERSPECTIVES

## LE MOT DU MAIRE

#### Écrit par Stéphane Duparc

L'année 2022 restera marquée par le retour de la guerre en Europe, l'envolée des coûts des énergies et son corollaire, l'inflation qui touche chacun de nous.

Pour notre commune, cela implique de mettre en œuvre cette sobriété qui nous permettra d'amortir le choc et de préserver nos activités et notre qualité de vie.

Cette instabilité perturbe et ralentit aussi les chantiers en cours sans toutefois les remettre en cause et l'aménagement des entrées du village débutera bien dans quelques semaines.

À plus long terme, cette crise c'est aussi l'occasion de faire les bons choix en matière de rénovation des bâtiments et transition énergétique pour la commune comme pour les citoyens.

Le conseil municipal y travaille avec les services de la communauté de communes. Ainsi les déplacements à vélo ou à pied ou encore l'isolation de nos bâtiments, prennent tout leur sens.

Ils sont les sujets d'étude d'aujourd'hui qui esquissent nos investissements à venir.



Cœur de Savoie est un partenaire et un atout pour notre commune comme pour chacun de ses habitants. Ce bulletin municipal est aussi un relai d'information des services proposés par notre intercommunalité tels que les dispositifs J'éco rénove ou Mico-folie.

Voici 3 ans que la crise sanitaire nous empêche de proposer notre rendez-vous de début d'année. Signe d'une amélioration de la situation, en 2023, le conseil municipal a le plaisir de vous inviter aux vœux à la population qui se tiendront à la salle polyvalente, le dimanche 22 janvier à 15h00, suivi du verre de l'amitié.

En attendant, en ce début d'année 2023, je vous adresse, mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour vous et vos proches.

LE MOT DU MAIRE PAGE 2

# OCTOBRE 2022 : LE DÉFI DES ÉCOLIERS EST RELEVÉ À LA CHAPELLE-BLANCHE

Le 7 octobre 2022, les enfants de l'école étaient invités à participer au défi Mobilité proposé par la communauté de communes COEUR-DE-SAVOIE. Il s'agissait ce matin-là de venir à l'école par tout autre moyen que la voiture. Beaucoup d'élèves sont venus avec leur vélo ou sur le porte-bagage du vélo d'un parent, les autres à pied.

Tous étaient fiers de relever ce défi, même s'il a fallu se lever un peu plus tôt. Pour les récompenser de leur engagement, une collation leur a été offerte avant de rentrer en classe.













# **ÉTAT CIVIL**

#### Naissances:

Enzo CHEZEAUD-RENOUF, le 18 janvier 2022 Nathaël BROUSSE-ZERBIB, le 31 mai 2022 Andréa CHAMBERT, le 25 juin 2022 Lucas LARAIZE, le 22 novembre 2022 Matteo DEMADE, le 23 juillet 2021

#### Décès:

Victor Ambroise THOUVARD, le 05 mars 2022 Rolland Marcel FIGUIERE, le 02 juillet 2022 Christine Marie-Aimée MILLIAS-FOREST, le 16 août 2022

#### Ils ont eu 18 ans en 2022 :

- Naël BEN HAMIDA-PHARABOT
- Killian GUYONNET
- Marin PILLOUX
- Krystel LE DANTEC
- Louan VINCENT
- Emilie CARRON
- Lucie ANSELME
- Cindy CARLUCCI
- Manon PUGET
- Igor GLORIEUX
- Roxane ROMAIN

## LES TRAVAUX DU CIMETIÈRE SONT TERMINÉS

Les travaux d'aménagement du cimetière et de son extension ont été menés à bien en 2022.

Pour rappel, il ne s'agissait pas seulement de créer un agrandissement du cimetière historique, mais aussi de rendre l'ensemble accessible aux personnes à mobilité réduite tout en proposant un entretien durable compte tenu de la fin de l'usage des herbicides dans les collectivités.

Le montant global de l'opération aura été de 120 000 €. Le reste à charge pour la commune, une fois les subventions de l'état et du département déduites, sera de 30 000 €.

Les espaces verts ont été réalisés par l'entreprise GREMEN PAYSAGE.





## LE PREMIER FORUM DES ASSOCIATIONS ORGANISÉ À LA CHAPELLE-BLANCHE

Le 9 septembre 2022, les associations culturelles et sportives de notre commune et de VILLAROUX se sont retrouvées dans la salle polyvalente pour un premier forum. Cet évènement a permis aux douze associations présentes de se rencontrer, d'échanger, de se faire connaître et de faire la preuve de leur dynamisme.

Les visiteurs ont pu découvrir un panel d'activités locales, allant des pratiques hebdomadaires comme la gym, la danse, le yoga ou le Taiji/Quan, aux activités liées à l'évènementiel. L'association des parents d'élèves, La Paganone, et le comité des fêtes, qui à cette occasion a retrouvé un nouvel élan, étaient bien représentés. La bibliothèque de VILLAROUX et le club des Chapellaroux étaient également présents.

Gageons que cet évènement ait pu donner de la visibilité et l'envie d'adhérer à de nouvelles recrues ; en espérant une seconde édition encore plus réussie l'année prochaine.

En attendant vous trouverez les coordonnées des associations sur la page dédiée du site internet de LA CHAPELLE-BLANCHE.

# MISE EN SÉCURITÉ AU HAMEAU <mark>du</mark> Mont-cenis

Au centre du Mont-Cenis, dans le passage le plus étroit, les murs de l'ancienne maison menaçaient depuis quelque temps de s'écrouler, faisant peser un danger certain sur la voie publique et sur personnes empruntant la route communale. La commune, alertée sur ce risque avait saisie le service habitat de COEUR-DE-SAVOIE, en charge de ces questions de péril des bâtiments.

Ainsi travaillé nous avons ensemble. avec les services concernés. afin créer de les conditions à favorables la déconstruction en bon ordre de la partie menaçante. Au bout de plusieurs mois, les propriétaires de la bâtisse, M et Mme CHAPUIS, ont pu faire intervenir une entreprise spécialisée dans ce type de travaux. Tout risque d'écroulement maintenant écarté.

Merci à chacun, les services impliqués, les voisins et les propriétaires pour leur bonne volonté dans cette affaire.



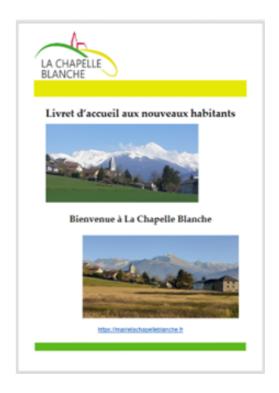


# LIVRET D'ACCUEIL AUX NOUVEAUX HABITANTS

Au mois de mars dernier, Monique PENICHON a réuni un groupe de travail composé de conseillers et habitants afin de produire un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants sur la commune. Cette idée était née des tables rondes menées lors du forum des habitants en 2019 d'où il était ressorti qu'un tour d'horizon des services de proximité serait une aide bienvenue pour ceux appelés à s'installer à LA CHAPELLE-BLANCHE.

Aujourd'hui ce livret est disponible sur la page des services à la population du site internet communal (http://mairielachapelleblanche.fr), même si sa vocation première est bien d'être remis en main propre lors des premiers contacts en mairie.

On y trouve les coordonnées et les horaires d'ouverture des services de proximité, des informations pratiques sur l'école mais aussi sur la vie culturelle et associative, sur les producteurs et artisans locaux et même une brève histoire de la commune.



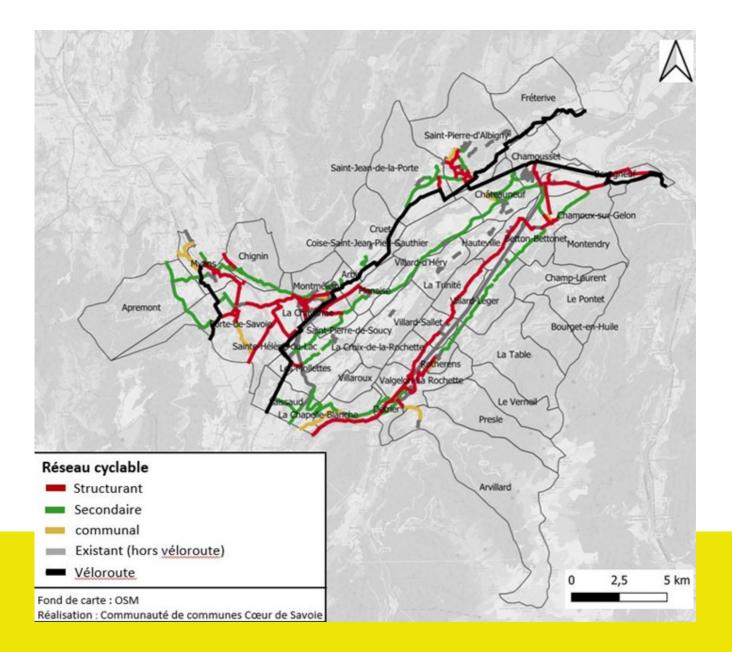
Bien évidemment, le livret est disponible pour tous ceux qui le souhaitent à la mairie.

Merci à l'ensemble des participants pour ce beau travail collectif : Monique PENICHON / Cécile DOUCET / Jean-François FAUCONNET / Marc CHIARI / Maguy FAGUER / Mina MOULEHIAWY / Helene GUILBERT / Jean-Marie GROLLIER

# LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE DE CŒUR DE SAVOIE EST APPROUVÉ

En 2021, la Communauté de communes COEUR-DE-SAVOIE a élaboré et approuvé son schéma directeur cyclable. Il s'agit d'un document de planification pour permettre la construction d'un réseau cyclable continu et sécurisé sur l'ensemble du territoire. Ce document a été réalisé en concertation avec les communes ainsi que la population au travers d'entretiens, de réunions de travail, de questionnaires ainsi que d'une cartographie interactive en ligne.

Le schéma directeur cyclable s'inscrit comme la feuille de route du développement et du renforcement de la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien (domicile/travail, domicile/ étude, accès aux commerces/services de proximité) en COEUR-DE-SAVOIE ainsi qu'en direction des collectivités voisines.



Ce schéma préconise la réalisation de 146 km d'aménagements cyclables (voie verte, bande cyclables, partage de voirie) pour un montant total de 16.6 millions d'euros d'aménagements cyclables hiérarchisés en fonction du niveau de priorisation sur l'ensemble du territoire : les axes structurants ont pour objectif de créer une connexion entre COEUR-DE-SAVOIE et les collectivités voisines, également de desservir les principaux bassins d'emplois et de population du territoire.

Les axes secondaires permettent la connexion des bassins de populations périphériques vers le réseau cyclable structurant. Les axes communaux offrent à l'usager une desserte plus fine et sécurisée au sein d'une commune ou entre deux communes.

Les véloroutes sont des itinéraires nationaux réalisés par le Département de la Savoie et la Région AURA. Actuellement ont été réalisées la Véloroute 62/V62 entre FRÉTERIVE et CRUET ainsi que la V63 entre MYANS et le Lac Saint-André à PORTE-DE-SAVOIE.

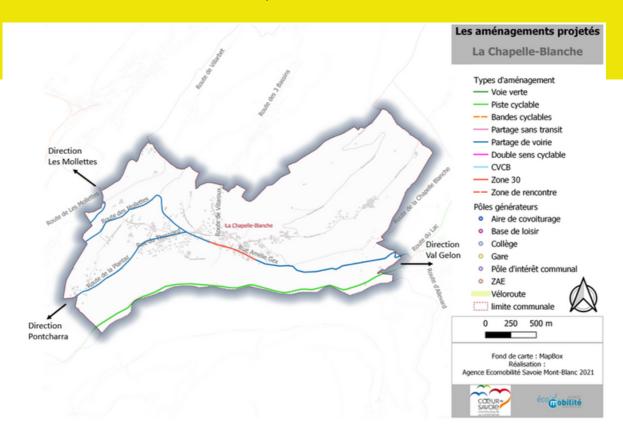
#### Zoom sur la commune de LA CHAPELLE-BLANCHE

Favoriser le vélo (ou le vélo électrique) sur notre commune passera par la sécurisation des routes desservant VAL-GELON-LA-ROCHETTE, LES MOLETTES et PONTCHARRA.

Le schéma directeur cyclable de COEUR-DE-SAVOIE intègre ces tracés comme étant nécessaires ce qui est une bonne chose sans pour autant être des axes de priorité 1. La sécurisation de l'axe VAL-GELON-LA-ROCHETTE par les gorges sera par exemple prioritaire, compte tenu d'un potentiel de desserte supérieur

Ces accès à vélo, à notre commune, par les routes départementales 202 et la RD 29 sont préconisés en partage de voirie. Ce dernier consiste à renforcer la signalisation au sol (pictogramme vélo) et la signalisation verticale pour annoncer la présence de cyclistes aux automobilistes.

La traversée du centre de la commune est d'ores et déjà identifiée comme un secteur en « Zone 30 » avec la mise en place d'aménagements visant à la réduction de la vitesse et à l'apaisement du trafic automobile (ralentisseurs, alternats, rétrécissement de voirie).





#### Cœur de Savoie aide au financement de votre vélo électrique

Vous souhaitez acheter un vélo électrique : rendez-vous chez le vélociste de votre choix pour trouver le vélo qui ferra dérailler votre cœur et faites établir un devis pour celui-ci comprenant le détail des équipements.

Une fois que le devis est prêt, transmettez le à la communauté de communes accompagné du formulaire de demande de subvention. Après instruction vous aurez juste à acheter le vélo qui vous plaît, puis à transmettre à COEUR-DE-SAVOIE la facture liée à votre achat pour bénéficier d'une aide de 250 €. (formulaire sur www.coeurdesavoie.fr)

# <mark>les travau</mark>x d'entretien en 2022 sur la

COMMUNE

Cette année, l'entreprise RÉPANDLOC de LA ROCHETTE a été retenue pour effectuer le bouchage des nids de poules en utilisant la très efficace technique d'enrobé projeté à l'aide d'une pompe. Elle a ensuite mené à bien les travaux de PATA (point à temps automatique) constitué d'une couche de bitume qui « nourrit » et étanche les parties dégradées de la chaussée, ce bitume étant simultanément recouvert de graviers afin de permettre aussitôt la circulation. Ces graviers seront balayés dans la quinzaine suivante.

Ces travaux ont été réalisés sur l'ensemble de notre réseau pour un montant total de 24 500 €.

#### L'eau, cet élément vital mais potentiellement destructeur

De nombreux travaux réalisés par nos propres moyens concernent la gestion des écoulements pluviaux. Souvent chronophages, ils impliquent parfois la participation d'élus qui interviennent en appui à notre Agent Technique : leurs actions et celles de notre indispensable Patrick demeurent pourtant majoritairement invisibles aux yeux de la plupart des habitants.

La sécheresse de l'été dernier ne doit pas nous faire oublier pour autant les très fortes précipitations du printemps. Elles ont engendré de nombreuses interventions durant les intempéries et ont parfois provoqué inondations et coulées de boue.

Le canal de Tachot situé sur le Mont-Cenis, bouché en différents points, a provoqué une inondation de route communale. Les travaux réalisés en interne ont nécessité plusieurs jours d'intervention pour un montant extrêmement modeste de moins de 1 000 € de fourniture.

De même, le chemin rural de La Vierge situé sur Montraillant a mobilisé d'importants moyens pour dégager l'effondrement du talus. Celui-ci bouchait l'écoulement du fossé. Dans le but de réhabiliter son lit, plusieurs journées de travail intense ont été nécessaires ainsi que l'intervention d'une entreprise de terrassement pour un montant total d'environ 3 500 €.

Même si cet entretien pourrait être dévolu en partie aux riverains du chemin rural, la commune a décidé l'engagement de ces travaux dans le but ultime de préserver les habitations situées en aval de tous risques d'inondation qui auraient pu être causés par ces glissements.

#### **Chemins piétonniers**

Les aménagements des chemins piétonniers situés d'une part, en aval de l'impasse du Bréda et d'autre part, entre la salle polyvalente et l'impasse de La Ville Du Four sont à présent terminés avec la mise en place d'un fléchage piéton sur chaque chemin.

# CIRCULATION DES VÉHICULES SUR LE MASSIF DE MONTRAILLANT

#### Un arrêté clarifie la situation

Montraillant est confrontée à une circulation croissante de véhicules à moteur, qu'il s'agisse de motos, de quads ou de 4x4. Or, cette augmentation du trafic est peu compatible avec la préservation des espaces naturels et la sécurité des autres usagers de la montagne, se transformant parfois en conflits d'usage.

Afin de réguler ces circulations, un travail collectif de définition des droits d'accès à l'ensemble du massif a débuté en 2021, sous l'impulsion de VILLAROUX, entre les 11 communes du site : VILLAROUX, LA CHAPELLE-BLANCHE, VAL-GELON-LA-ROCHETTE, LA CROIX-DE-LA-ROCHETTE, DÉTRIER, VILLARD-SALLET, LA TRINITÉ, BETTON-BETTONET, HAUTEVILLE, VILLARD-D'HÉRY, SAINT-PIERRE-DE-SOUCY. Les discussions menées avec la gendarmerie, l'ONF et les associations ont abouti à la proposition d'un arrêté municipal conjoint aux 11 communes réglementant l'accès aux engins à moteurs sur l'ensemble du massif de Montraillant.

Le principe général de cet arrêté rappelle un élément de base de la réglementation : la circulation des véhicules à moteurs est interdite de façon permanente sur les chemins du massif. Des dérogations de plein droit sont reconnues et d'autres peuvent être établies au cas par cas.

Pour l'ensemble de la montagne de Montraillant, notre commune est concernée à la marge puisque seul le chemin des Ânes et le chemin de la Vierge sont sur LA CHAPELLE-BLANCHE.

Dans le détail voici les différentes catégories autorisées : les véhicules exerçant une mission de service publique tels que ceux de l'ONF ou de la gendarmerie sont autorisés.

Des dérogations peuvent être accordées par les mairies aux véhicules utilisés :

- par les propriétaires et ayants droit circulant à des fins privées sur leur propriété.
- à des fins professionnelles d'exploitation et d'entretien des espaces naturels desservis (forêts, champs agricoles).
- par des adhérents des ACCA pour les missions de mise en œuvre du plan de chasse, d'organisation de corvées et d'agrainage.

Dans ces 3 cas, les autorisations de circulation accordées par le maire doivent figurer de façon visible à l'avant du véhicule.

# DÉCLARER SON MEUBLÉ DE TOURISME OU SA CHAMBRE D'HÔTES

#### Une démarche obligatoire

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements, studios meublés, à l'usage exclusif du locataire. Ils sont offerts à la location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine, au mois (maximum 12 semaines), et qui n'y élit pas domicile.

Les chambres d'hôtes sont des chambres meublées situées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes, à titre onéreux, pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations.

Si vous êtes dans l'un de ces deux cas vous devez déclarer votre meublé de tourisme au travers du CERFA N° 14004\*04 ou votre chambre d'hôtes grâce au CERFA N° 13566\*03 auprès de votre mairie par mail à l'adresse contact@mairielachapelleblanche73.fr ou par téléphone au 04 79 25 51 64.

si vous n'avez jamais déclaré votre location touristique auprès de votre mairie, nous vous invitons à régulariser cet oubli. La déclaration n'est à faire qu'une seule fois ou en cas de modification. L'absence de déclaration peut être soumise à une amende de 450 euros.

Par ailleurs, l'office de Tourisme et des Loisirs de COEUR-DE-SAVOIE peut vous accompagner dans la promotion, la commercialisation de votre location. L'office de tourisme pourra vous aider également dans vos démarches de classement : 04 79 25 53 12 ou par mail j.hugot@coeurdesavoie.fr

## COLIS DE NOËL À LA CHAPELLE-BLANCHE

À l'approche des fêtes de fin d'année, la remise des colis gourmands aux seniors de notre village a eu lieu le dimanche 4 décembre à la salle polyvalente.

À cette occasion chacune, chacun a pu partager un moment convivial et d'échanges autour d'un pot de l'amitié en présence du maire et de quelques élus.

Ce rendez-vous traditionnel est destiné à nos concitoyens à partir de 70 ans. Aujourd'hui, il s'adresse à ceux qui sont nés après la seconde guerre mondiale. Or, les années 50 furent une époque de Baby-boom. Elle se transforme aujourd'hui en Papy-boom : en 2022, à LA CHAPELLE-BLANCHE, la liste des invités s'élève à 103 personnes et l'accroissement des bénéficiaires est significatif d'années en années. C 'est peut-être une preuve de la qualité de la vie sur notre commune mais c'est aussi un motif de réflexion quant à l'évolution de ce moment de convivialité.

## LE GRAF DU CONSEIL DES ENFANTS

Ce mois d'octobre a été riche en cogitations chez les enfants participants au projet de graffiti. En effet, ce projet enclenché par le Conseil des enfants 2021-2022 a pu voir le jour lors des vacances de la Toussaint.

Les enfants motivés ont pu d'abord réfléchir au dessin à réaliser, avec l'aide de Stéphane, le graffeur de MEDLAKOLOR, qui avait été retenu en début d'année. Puis est venu l'étape de la réalisation où chacun a pu laisser sa créativité s'exprimer, sous les conseils avisés du professionnel.

Le rendu final est tout simplement magnifique. Un beau message engagé face au réchauffement climatique invitant chacun à faire sa part. Message si pertinent qu'il a été repris par le gouvernement quelques jours plus tard... "Parce que chaque geste compte".

Merci à Sacha, Théo, Andréa, Robin pour ces beaux dessins. Merci également à Emma, Ellie, Emilio et Raphaël pour leur implication dans chacune des étapes de ce projet et notamment auprès de la Communauté de Communes COEUR-DE-SAVOIE et la recherche de financements.

Merci à COEUR-DE-SAVOIE pour le financement via son budget participatif jeunes à hauteur de 1 600 € en complément de la subvention municipale de 500 €.

Cette belle œuvre égaye magnifiquement notre village et notre école.







## QUEL URBANISME SOUHAITONS-NOUS?

Tout le monde le constate : ça construit à LA CHAPELLE-BLANCHE!

L'intensification des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis, déclarations, certificat d'urbanisme...) a débuté avec le COVID à un rythme jamais connu jusqu'alors et que la mairie a pu suivre avec un indicateur très simple : le panneau d'affichage réglementaire s'est révélé trop étroit.

De nombreux habitants s'inquiètent de ce changement rapide et visible de tous, certains interrogent la mairie. C'est pourquoi il nous a semblé utile de rappeler les enjeux et les opportunités qui s'offrent aux chapelains.

Notre territoire est attractif et connaît une croissance démographique importante (prévision de + 100 000 habitants d'ici 2040 sur l'aire du SCOT MÉTROPOLE SAVOIE c'est-à-dire du nord du lac du Bourget jusqu'à SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY). L'environnement de qualité, la situation du territoire proche d'agglomérations importantes et une croissance économique forte expliquent cet attrait.

Pour autant la géographie restreint naturellement le potentiel d'urbanisation. Les arbitrages politiques cherchent désormais à équilibrer le développement économique et de l'habitat afin de préserver l'agriculture et l'environnement (voir http://www.metropole-savoie.com). Le potentiel de développement de l'urbanisation sur MÉTROPOLE SAVOIE devient très contraint avec une logique de densification moins consommatrice d'espace et c'est heureux. L'actualité nous rappelle en effet cruellement la fragilité du développement des 40 dernières années qui a trop souvent éloigné les lieux d'habitation des lieux de travail ou commerces en comptant sur des carburants pas chers pour les rapprocher et en négligeant l'impact de ces gaz d'échappement sur l'environnement et le réchauffement climatique. Ceci sans parler de l'impact de l'urbanisation sur la biodiversité, la perte de terres agricoles ou l'imperméabilisation des sols qui favorise le ruissellement plutôt que le stockage de l'eau dans les sols.

Forte demande et offre restreinte entraînent une hausse spectaculaire du prix des biens avec parfois comme conséquence pour les terrains une tentation de maximiser les gains par la densification. L'intérêt économique des propriétaires rejoint alors les objectifs politiques ! Pour autant ce phénomène impacte les habitants déjà présents qui voient leur environnement modifié voire bouleversé.

A l'échelle de la commune aucune extension de terrains constructible n'a été accordée depuis 2006, date du dernier PLU (Plan Local d'Urbanisme) en vigueur et un certain potentiel reste présent. Mais la commune ne maîtrise pas le rythme auquel les propriétaires décident de vendre ou construire. Le renouvellement des générations et/ou l'attractivité économique ont pu provoquer les dernières opérations. La mairie a cherché à maîtriser la densification sur certaines zones (OAP) en fixant des mini et maxi de construction mais l'aspect de celles-ci reste défini par un règlement de PLU relativement libre.

Bon nombre de ces règles sont modifiables et cette décision nous appartient. Si nous souhaitons mieux maîtriser le développement futur de la commune afin qu'il corresponde à des désirs collectivement construits et approuvés, nous pouvons saisir cette opportunité.

Stéphane OLIVIER / Adjoint à l'Urbanisme

# CŒUR DE SAVOIE ÉLARGIT SON DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

COEUR DE SAVOIE élargit le dispositif **J'éco Rénove** en mettant en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour les 5 années à venir.

L'objectif : accompagner ses habitants à rénover leur logement pour gagner en confort, faire des économies d'énergies, et permettre le maintien à domicile. SOLIHA Isère Savoie et l'ASDER travaillent main dans la main pour animer cette opération et faciliter le parcours de réalisation de travaux des porteurs de projets. Financés par Cœur de Savoie, les accompagnements de l'ASDER et de SOLIHA sont indépendants, neutres et gratuits pour les ménages.

L'ASDER: l'accompagnement à la rénovation énergétique des propriétaires occupants et des copropriétés

Vous êtes propriétaire occupant et souhaitez rénover votre logement, gagner en confort ou faire des économies d'énergie ? Vous êtes copropriétaire et avez un projet de rénovation énergétique sur votre copropriété ?

L'ASDER vous conseille dans tous vos projets de rénovation énergétique : choix des travaux à réaliser, des matériaux à utiliser, information sur les financements possibles...

Par téléphone au 04 56 11 99 00 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le jeudi matin Lors de permanences : MONTMÉLIAN, SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY et VALGELON-LA-ROCHETTE, RDV au 04 56 11 99 00.

**SOLIHA** : l'accompagnement à l'adaptation des logements, aux situations de mal-logement des propriétaires occupants et des locataires, le conseil aux propriétaires bailleurs

Vous êtes propriétaire et souhaitez adapter votre logement pour rester autonome ? Vous êtes propriétaire ou locataire et votre logement est dégradé ou indigne ? Vous êtes propriétaire bailleur et souhaitez réaliser des travaux dans un logement locatif ?

SOLIHA vous accompagnepour l'adaptation de votre logement, en cas d'habitat indigne, ou pour la mise en location de votre bien. SOLIHA vous apporte les conseils techniques nécessaires et réalise les dossiers de demande de subventions pour réaliser vos travaux.

Par téléphone au 0 805 030 020.

Lors de l'une des permanences sur RDV le 3e vendredi de chaque mois de 9h à 12h à la Maison France Service de VALGELON -LA-ROCHETTE

Par courriel: coeurdesavoie@soliha.fr.

Attention : ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu l'accord des financeurs.

Plus d'information sur la page de Cœur de Savoie : www.coeurdesavoie.fr / Rénovation de l'habitat











# EVOLUTION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE

#### Un départ pour le MONTBLANC

Jean-Claude MONTBLANC avait exprimé depuis quelque temps sa volonté de consacrer plus de temps à sa vie personnelle en SUÈDE, au détriment de sa présence parmi nous et cela était difficilement compatible avec ses fonctions d'élu en SAVOIE. Dans un premier temps, en août dernier, il a présenté sa démission de la présidence de MÉTROPOLE SAVOIE (syndicat portant le schéma de cohérence territoriale -SCOT- sur le périmètre des 3 communautés de communes de GRAND-LAC, GRAND CHAMBÉRY et COEUR-DE-SAVOIE). Mais c'est le 12 octobre que Jean-Claude a souhaité mettre fin à l'ensemble de ses mandats en renonçant à sa fonction de conseiller municipal. Ce premier mandat étant la condition indispensable aux autres, mécaniquement, ses responsabilités d'adjoint au maire de la commune et de vice-président de COEUR-DE-SAVOIE ont pris fin le même jour.

Pour le conseil municipal, ce fut l'occasion de nous réorganiser. J'ai proposé à Stéphane OLIVIER, jusque-là délégué à l'urbanisme, de prendre le poste de 3<sup>e</sup> adjoint. Le travail toujours dense sur l'urbanisme mérite pleinement cette fonction et cette reconnaissance.

Côté COEUR-DE-SAVOIE, la présidente Béatrice SANTAIS a souhaité que la vice-présidence à l'économie soit assurée par votre serviteur. Au-delà du plaisir de travailler au développement de notre territoire, c'est l'occasion pour moi de réaffirmer que l'échelon intercommunal est un atout pour nos communes et nos concitoyens.

Au nom de l'équipe municipale, je voudrais redire, ici, que Jean-Claude conserve toute notre amitié pour son action jusqu'ici comme pour ce qu'il est. Nous lui souhaitons le meilleur à STOCKHOLM comme sur notre commune.

Stéphane DUPARC



Après 21 années passées dans l'équipe Municipale de notre commune, comme conseiller, adjoint, Maire, et premier adjoint au sein de l'équipe actuelle, j'ai mis fin à mes mandats en octobre dernier pour des raisons familiales et personnelles.

J'ai beaucoup apprécié l'esprit et l'engagement de mes collègues élus, ceux de mes mandats précédents comme ceux d'aujourd'hui. Comme nos employés municipaux, leur implication et leur dévouement sont certains et, de mon point de vue, pas toujours suffisamment reconnus.

Pour ma part, je suis fier des nombreux projets réalisés au cours de ces mandats (de l'extension de l'école à la sécurisation des déplacements doux, en passant par la rénovation de la salle des fêtes, l'extension du cimetière etc.) mais aussi de la gestion du quotidien comme le périscolaire, l'entretien des espaces etc.

Notre village, différemment de beaucoup d'autres, a toujours fait le choix d'être un « acteur responsable » de notre communauté de communes, car c'est là que se construit majoritairement la réponse aux besoins de nos populations. Je sais que cela perdure et nous pouvons tous nous féliciter de cela. Restant avant tout Chapelain, je souhaite le meilleur à l'équipe actuelle et à chacun.

Jean-Claude MONTBLANC



Lors de la rentrée scolaire l'effectif total de notre école s'est établi à 62 élèves en croissance depuis l'année précédente et les 3 classes sont toujours assurées par Julie-Anne TEXIER, Sandrine ARDISSON et Christine GROS. Fait nouveau, depuis la rentrée, les services de garderie et de cantine sont très utilisés par les parents d'élèves et il peut arriver certains jours que les capacités d'accueil ne soient pas suffisantes

Cette année scolaire est marquée par un remplacement parmi le personnel périscolaire. En effet Mina, notre cheville ouvrière de la garderie a souhaité, pour des raisons personnelles, terminer son contrat aux vacances de Noël. Nous lui souhaitons une bonne continuation et la remercions pour son travail auprès des enfants. Dès lors, les élus du SIVU se sont mis en recherche d'un remplaçant pour Mina pour assurer la surveillance et l'animation de la cantine et de la garderie. Mais le plein emploi actuel dans notre bassin de vie ne nous a pas rendu la tâche facile et ce n'est que tardivement avant les vacances d'hiver que nous avons trouvé une candidate. Certains parents ont pu craindre à un moment donné que le service ne soit interrompu faute de personnel. Cette crainte, les élus l'ont partagée mais, finalement, le SIVU a recruté la personne indispensable pour assurer le service. Il reste que, compte tenu des effectifs le soir entre 16h30 et 18h00, une seconde personne serait souhaitable pour renforcer l'équipe. Malgré nos efforts, cette personne reste à recruter. Les candidatures sont les bienvenues.

L'autre fait marquant de 2022-2023 est assurément la question de l'énergie. En effet, l'école n'a pas été épargnée par la hausse du prix du gaz et elle est de loin notre bâtiment communal le plus énergivore. Le coût a explosé lors du renouvellement du contrat en janvier 2023 (multiplié par 4,5), faisant peser sur nos budgets une dépense supplémentaire imprévue de 15 000 €.

Face à cette crise, nous avons engagé une série d'actions à court et moyen terme pour maîtriser au mieux cette envolée.

Il s'agit de mettre en application une certaine sobriété énergétique. En pratique, cela signifie que les températures des salles de classe sont limitées cet hiver à 19 °C lorsque le bâtiment est occupé et à 16 °C en dehors de ces périodes. Selon les experts, cette première étape pourrait réduire notre facture de 10 à 20 %.

A plus long terme, nous avons engagé, dès cet automne, les audits qui nous permettront en 2023 de décider des investissements les plus pertinents à réaliser sur le bâtiment et sur le chauffage pour revenir à un coût supportable pour nos finances. L'isolation des bâtiments, le type d'énergie, la ventilation, les usages, voilà les sujets que nous aurons à traiter en 2023 pour faire face à cette crise énergétique mondiale.

# LA SÉCURISATION DES ENTRÉES D<mark>U VILLAGE</mark> DÉMARRE

Après plus d'un an de préparation, les aménagements de sécurisation des entrées du village sur la rue Amélie GEX, dont nous avions parlé dans le précédent bulletin, doivent démarrer prochainement. La maîtrise d'œuvre en a été confiée à Aurélie AXELRAD et son entreprise EMOAA.

Conséquence de la crise énergétique, le premier appel d'offre lancé en début d'été s'est révélé infructueux. Les travaux ont finalement été attribués cette fin d'année 2022 à l'entreprise COLAS et devraient débuter en mars 2023 en fonction de la rigueur de l'hiver.

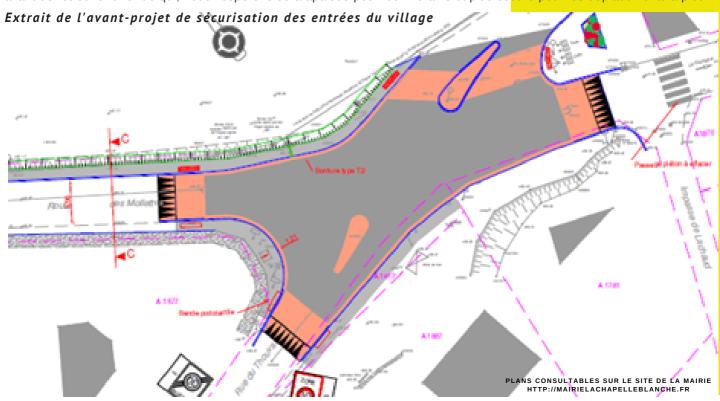
Pour rappel, le plus gros des travaux se situe sur la portion entre le cours de tennis et la rue du Thouvard où un trottoir et des passages surélevés doivent être créés. Les plans de l'avant-projet sont consultables sur le site internet de la mairie. Mais cette opération nécessite aussi une coordination avec les différents services. En effet, le département projette une réfection globale de l'enrobé de la rue, une fois nos aménagements réalisés. Ceci impose de ne pas rouvrir le goudron dans les années suivantes au risque de dégrader trop rapidement l'investissement réalisé. Une coordination avec les services en charge des réseaux souterrains est donc absolument nécessaire.

C'est le cas du service assainissement de COEUR-DE-SAVOIE qui prévoit la création d'un réseau séparatif des réseaux Eaux Usées / Eaux Pluviales sous la Rue Amélie Gex en 2023 (probablement durant l'été). La zone concernée par ces travaux s'étend depuis le carrefour de la rue de l'école jusqu'au carrefour de la rue du Thouvard.

Le Syndicat des Eaux de LA ROCHETTE, quant à lui, projette le remplacement de la colonne d'eau potable vétuste sur l'ensemble de ce secteur. Une première tranche sera située sous le carrefour du Thouvard dès ce printemps tandis qu'une seconde tranche sera réalisée conjointement avec l'assainissement dans la rue Amélie Gex.

Enfin, toujours sur la rue Amélie Gex, les créations de branchements souterrains aux réseaux eau potable/assainissement doivent être anticipées en cas de réhabilitation ou de construction nouvelles. En effet, toujours pour la même raison, lorsque l'enrobé sera refait à neuf, les futures tranchées ne seront alors plus possibles durant plusieurs années. Les personnes concernées sont invitées à contacter la mairie.

Compte tenu de ces différents chantiers en 2023, Il faut s'attendre à une circulation diffic<mark>ile sur la traversée de notre village</mark> avant de retrouver une rue qui, nous l'espérons sera apaisée pour les riverains et plus sécure pour les déplacements à pied.



## LE CONSEIL DES ENFANTS : SESSION 2022/2023

Le 18 octobre dernier a été investi le conseil des enfants 2022-2023. Cette année, 4 enfants étaient particulièrement motivés : Robin CHANUDET et Andréa DI NATALE en CM2 ainsi que Sacha LIBERA et Théo Favier PRADERIO en CM1. Aucune élection n'a donc été nécessaire pour départager les candidats et c'est serein qu'ils ont été installés dans leurs fonctions. Ils ont reçu leurs écharpes tricolores des mains de M. Le Maire et de son adjointe chargée de l'école, Claire CHARGUERON.

Lors de la réunion, chacun a pu exposer ses souhaits et ses projets pour cette nouvelle année : Organiser une bourse aux livres, un concours pour réduire ses déchets, installer des ruches, refaire le ramassage de déchets dans le village, mettre de l'herbe et des jeux dans la cour de l'école, faire un club de randonnées, organiser des journées de rencontre...

Bref des animations en perspective pour le village, organisées par ces 4 enfants avec l'aide bien sûr de l'équipe municipale qui les encadre (Hélène, Monique, Alison et Claire).

Et merci à ces 4 conseillers pour leur participation active à la réalisation de la fresque devant l'école en octobre dernier! Cette fresque était un projet du Conseil des enfants de 2021-2022.



# THÉÂTRE ET MICRO-FOLIE AU PROGRAMME CULTUREL 2023

La communauté de communes a renouvelé son conventionnement pour 3 ans avec la Compagnie Autochtone. Pour la période 2023-2024, celle-ci propose de nouveau un projet sur mesure pour COEUR-DE-SAVOIE et réinvente sa présence sur le territoire en investissant dans un outil innovant : le « Théâtre ambulant ».

Il s'agit d'un lieu culturel itinérant composé d'un espace scénique, d'un espace numérique et de matériel de réalité virtuelle intégrant les contenus du dispositif « Micro-Folie ».

Cet espace culturel et artistique itinérant permettra de proposer une offre culturelle au plus près des habitants en se déployant pendant 2 à 3 jours dans une commune différente de COEUR-DE-SAVOIE.

Ce « Théâtre ambulant » permettra un fonctionnement le plus responsable possible en utilisant les équipements déjà existants que constituent les salles des fêtes communales et proposera une offre culturelle exigeante, variée (lecture, théâtre, chansons...) et accessible à tous dans un esprit de convivialité visant à renforcer le lien social.

Quant à la « Micro-Folie », il s'agit d'un dispositif innovant porté par le Ministère de la Culture et assimilé à un musée numérique mobile reposant sur les collections de 12 institutions et musées nationaux. La « Micro-Folie » viendra enrichir le théâtre itinérant et ainsi permettra un accès aux œuvres des musées des grandes villes, sur notre territoire. A découvrir à LA CHAPELLE-BLANCHE en 2023!

Plus d'info sur www.coeurdesavoie.fr

#### Calendrier des manifestations 2023

Certaines manifestations organisées par les associations sont connues a l'heure où nous publions le bulletin. Voici en avant première les dates à retenir :

- Soirée Choucroute le 25 février APE "La Paganone"
- Foire artisanale et créateurs de LA CHAPELLE-BLANCHE les 04 et 05 mars - Comité des fêtes
- Le Carnaval de LA CHAPELLE-BLANCHE le vendredi 07 avril APE "La Paganone"
- Fête du 15 août le mardi 15 août Comité des fêtes

#### Comité des fêtes de LA CHAPELLE-BLANCHE

Le comité des fêtes de La Chapelle Blanche a renouvelé son bureau le 14/10/22.

François GAYET, Edwige FORISSIER et Sandrine VINCENT sont respectivement président, trésorière et secrétaire. La Foire Artisanale des 4 et 5 mars et la fête du 15 août sont déjà au programme. Tous les chapelains et chapelaines qui voudraient se joindre au comité sont les bienvenus. Vous souhaitez proposer une idée, une animation qu'elle soit culturelle ou festive, vous pouvez joindre le comité au 06 16 86 67 69 ou par courriel à comfete.chapelleblanche@gmail.com.

Rien n'est possible sans la mobilisation et la volonté de tout un chacun

François GAYET



# **VOEUX À LA POPULATION**

La crise du COVID est passée par là et voici deux ans que nous n'avons pu proposer aux habitants de nous retrouver pour fêter la nouvelle année. L'ensemble du conseil municipal a le plaisir de vous inviter à célébrer 2023 et à partager le verre de l'amitié à la salle des fêtes le

#### dimanche 22 janvier à 15 h 00

Nous espérons vous voir nombreux.



# La Chapelle Blanche. Plan des rues.

